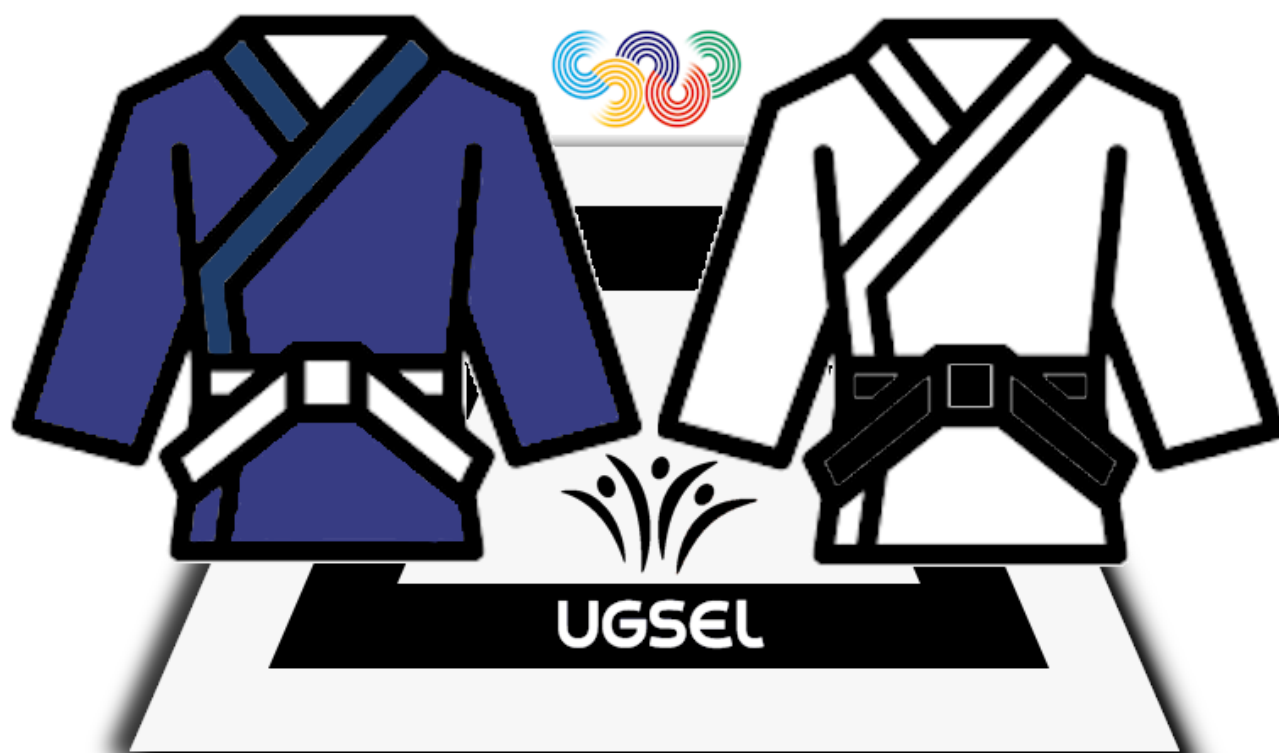


RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

JUDO

Année 2024-2025

Nouveautés 24-25



JUDO

SOMMAIRE

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS	2
Article 1 : Les championnats	2
Article 2 : Les catégories d'âge	2
Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite	2
TITRE II : ACCES aux COMPETITIONS	3
Article 4 : Obligations	3
4.1 : Licence sportive.	3
4.2 : Licence encadrant.	3
Article 5 : Conditions d'accès et modalités de qualifications	3
Article 6 : Les jeunes officiels	3
Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition	4
Article 8 : Titres et récompenses	4
Article 9 : Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL	4
Article 10 : Dispositions particulières	4
TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	5
Article 11 : Les réserves et les réclamations	5
11.1 : Les réserves	5
11.2 : Les réclamations	5
11.3 : La commission des réclamations et litiges de la compétition	5
11.4 : Les sanctions	5
Article 12 : Le dopage	5
TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES	6
Article 13 : Déroulement de la compétition	6
13.1 : Championnat individuel élite	6
13.2 : Championnat par équipe minime de territoire élite	6
13.3 : Rencontre promotionnelle	6
Article 14 : Catégories de poids – Durée des combats	7
ANNEXE : RENCONTRE PROMOTIONNELLE	9

JUDO

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

L'UGSEL Nationale organise chaque année :

- un championnat national individuel pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories cadets (2008/2009/2010) et juniors (2005/2006/2007)
- un championnat national par équipe de territoire pour les jeunes filles et les jeunes gens de la catégorie minime (2011/2012)
- une rencontre nationale promotionnelle par équipe de territoire regroupant les catégories judo benjamin (2013/2014)

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âges font référence aux textes officiels de la Fédération Française et Disciplines associées de judo.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Un seul championnat est mis en place dont les objectifs sont d'encourager et développer :

- 1) le respect du partenaire,
- 2) un judo basé sur l'attaque et l'attitude positive pendant le combat,
- 3) la compréhension et l'acceptation de l'arbitrage,
- 4) un comportement loyal et exemplaire.

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

4.1 : LICENCE SPORTIVE.

Référence à l'article 7 des Règlements Généraux (RG) :

Tout participant non inscrit sur USPORT ne peut prétendre à participer aux championnats.

4.2 : LICENCE ENCADRANT.

Référence à l'article 9 des RG

4.3 : ACCOMPAGNEMENT

RECOMMANDATIONS : Pour des raisons de sécurité, pour un groupe, prévoir 2 accompagnateurs par tranche de 15 élèves, si possible, un accompagnateur supplémentaire pour 10 élèves supplémentaires.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

Pour prendre part aux épreuves, les concurrents doivent avoir le grade suivant :

- minimes filles et garçons à partir de la ceinture orange,
- cadets et juniors, filles et garçons, à partir de la ceinture verte.

Les concurrents présenteront la licence UGSEL de l'année en cours, ainsi qu'un justificatif de grade délivré par une personne habilitée de la FFJDA.

Pour le championnat individuel cadet et junior, les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Territoriale, conformément à l'article 12.3 des Règlements Généraux.

Pour le championnat par équipes minimes, les équipes de territoire sont composées à l'issue du championnat territorial individuel lorsque celui-ci est organisé ou par la commission sportive territoriale. Une région peut présenter une ou deux équipes.

Pour les quotas de qualification cf. article 17 des règlements généraux et cf. l'annexe sur le site de l'UGSEL Nationale

Chaque catégorie d'âge est divisée en catégories de poids (cf. tableau).

Le sur-classement (poids ou âge) est interdit dans tous les cas. Dans les compétitions individuelles, les cadets, cadettes et juniors garçons et filles qui auront pris du poids entre chaque niveau de sélection sont autorisés à combattre dans la catégorie supérieure. Il n'y a pas de dispositions particulières pour ceux qui auront perdu du poids.

En cas de forfait d'un élève qualifié, un remplaçant peut être nommé à la condition qu'il soit inscrit sur U-SPORT et que l'information soit obligatoirement fournie au national.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

Chaque territoire peut proposer des jeunes officiels.

JUDO

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Les combattants porteront un judogi blanc (toute autre couleur est interdite) et une ceinture – blanche ou rouge – nouée au-dessus de la ceinture réglementaire. Les judogi seront conformes aux règles de la FFJDA.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Référence à l'article 24 des RG

ARTICLE 9 : STATUT DE HNS MODALITES D'ACCES AUX ATTESTATIONS ET CERTIFICATION JO UGSEL

Référence aux art. 11, 14.2 et 14.3 des RG

Les jeunes officiels devront effectuer une formation théorique en amont de la compétition et officier le ou les jours de compétition. Le responsable de la formation validera la certification des jeunes officiels au niveau HNS s'ils ont répondu aux attentes exigées.

Les jeunes officiels, ayant validé la partie théorique en formation fédérale, participant les 2 jours se verront attribué l'UV4 pour le passage du 1^{er} dan ou du 2^e dan en fonction de leur grade (Commissaire sportif pour le 1^{er} dan et arbitre pour le 2^e dan).

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Il existe une relation grade championnat pour les championnats nationaux UGSEL, se référer aux textes officiels de la FFJDA.

Réf. Textes Officiels, onglet Grade.

JUDO

TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 : LES RESERVES ET LES RECLAMATIONS

11.1 : LES RESERVES

Référence à l'article 28 des RG

11.2 : LES RECLAMATIONS

Référence à l'article 28 des RG

11.3 : LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

Référence à l'article 28.3 des RG

11.4 : LES SANCTIONS

Article 29 des RG

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Article 30 des RG

TITRE IV : PROGRAMME DES EPREUVES

ARTICLE 13 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

13.1 : CHAMPIONNAT INDIVIDUEL ELITE

La pesée sera effectuée obligatoirement la veille de la compétition.

- Les épreuves se disputent par poules de classement avec décision obligatoire, puis par élimination directe.
- Le classement des poules s'effectue d'après le nombre de victoires ; s'il y a égalité entre deux concurrents, ceux-ci seront départagés par le nombre de points, puis, s'il y a encore égalité, par le combat qui les aura opposés.
- En cas d'égalité parfaite dans une poule, les combattants seront intégrés directement dans le tableau.
- La composition des tableaux est effectuée à l'issue des résultats des poules.

En poule, la décision obligatoire compte pour une victoire.

13.2 : CHAMPIONNAT PAR EQUIPE MINIME DE TERRITOIRE ELITE

Une équipe est composée de 4 judokas au minimum à 10 judokas au maximum d'un même territoire. Elle peut être composée soit uniquement de filles, soit uniquement de garçons, soit être mixte.

Dans chaque catégorie de poids, le classement obtenu est converti en points.

Dans chaque équipe, seront retenus les points marqués par les quatre judokas les mieux classés.

Sera déclarée championne nationale, l'équipe totalisant le plus grand nombre de points sur les quatre judokas les mieux classés. En cas d'égalité, les équipes seront départagées au meilleur 4^e et ainsi de suite.

Calcul des points

Le championnat par équipe se déroule par catégorie de poids avec un classement par catégorie de poids. Le nombre de points attribués est le suivant :

- le 1^{er} de chaque catégorie de poids rapporte 5 points à son équipe
- le 2^e, 3 points
- les deux 3^e, 2 points
- les deux 5^e, 1 point.
- A ce décompte s'ajoute 1 point par combat gagné.

13.3 : RENCONTRE PROMOTIONNELLE

Ce championnat promotionnel s'adresse aux judokas Benjamins (catégorie Judo)

L'équipe sera comprise entre 4 et 10 judokas d'un même territoire, garçons, filles ou mixte.

La rencontre se compose d'une démonstration de 6 techniques et 3 combats avec un regroupement de poids sans excéder 10 % d'écart.

Déroulement

Deux équipes s'affrontent dans une compétition technique et combats.

6 judokas font la démonstration technique et ensuite 3 judokas font un combat chacun.

JUDO

Calcul des points

1 point par technique connue et réalisée.

1 point par combat gagné. Le point est attribué par l'arbitre.

En cas d'égalité, une technique est tirée au sort et effectuée par le judoka qui n'a pas fait de technique, sinon par un tirage au sort.

A l'issue de la rencontre, le vainqueur est l'équipe qui a le plus de points.

ARTICLE 14 : CATEGORIES DE POIDS – DUREE DES COMBATS

Catégories d'âge 2024-2025	Benjamin·e 13/14	Minime 11/12	Cadet·te 08/09/10	Junior 05/06/07
-------------------------------	---------------------	-----------------	----------------------	--------------------

FILLES

catégories de poids		- 28 kg - 32 kg - 36 kg - 40 kg - 44 kg - 48 kg - 52 kg - 57 kg - 63 kg + 63 kg	- 36 kg - 40 kg - 44 kg - 48 kg - 52 kg - 57 kg - 63 kg - 70 kg + 70 kg	- 44 kg - 48 kg - 52 kg - 57 kg - 63 kg - 70 kg + 70 kg	-44 kg - 48 kg - 52 kg - 57 kg - 63 kg - 70 kg - 78 kg + 78 kg
Durée des compétitions	Poules	1'30"	2'	3'	3'
	Tableau	2'	3'	4'	4'
Arm-locks étranglements		interdits	interdits	autorisés	autorisés

GARCONS

catégories de poids		- 26kg - 30 kg - 34 kg - 38 kg - 42 kg - 46 kg - 50 kg - 55 kg - 60 kg - 66 kg + 66 kg	- 34 kg - 38 kg - 42 kg - 46 kg - 50 kg - 55 kg - 60 kg - 66 kg - 73 kg + 73 kg	- 46 kg - 50 kg - 55 kg - 60 kg - 66 kg - 73 kg - 81 kg - 90 kg - 90 kg + 90 kg	- 55 kg - 60 kg - 66 kg - 73 kg - 81 kg - 90 kg - 100 kg + 100 kg
Durée des compétitions	Poules	1'30"	2'	3'	3'
	Tableau	2'	3'	4'	4'
Arm-locks étranglements		interdits	interdits	autorisés	autorisés

NOTA :

1) Pour toutes les catégories, le temps de repos entre chaque combat doit être au moins le double du temps du combat.

2) Comptabilisation des points :

Décision = 1 point / waza-Ari = 7 points / ippon = 10 points

JUDO

3) Immobilisation : le décompte du temps et l'attribution des points pour les catégories garçons et filles se fera de la manière suivante :

- en minime, cadet et junior : de 10" à 19" = waza-ari / 20" = ippon.

Arbitrage éducatif évolutif benjamins et minimes masculins et féminins

Cf. REGLEMENT FEDERAL EN VIGUEUR A LA DATE DE LA COMPETITION

ANNEXE : RENCONTRE PROMOTIONNELLE

COMPÉTITION PAR EQUIPE DE REGION

Benjamins (2013/2014) catégories judo = Benjamin 1 et Poussin 2 en catégorie Ugsel

REGLEMENT :

Ce championnat promotionnel s'adresse aux judokas Benjamins.

L'équipe sera comprise entre 4 et 10 judokas d'un même territoire, garçons, filles ou mixte.

La rencontre se compose d'une démonstration de 6 techniques et 3 combats avec un regroupement de poids **sans excéder 10 % d'écart**.

DEROULEMENT

Deux équipes s'affrontent dans une compétition technique et combats.

6 judokas font la démonstration technique et ensuite 3 judokas font un combat chacun.

Les techniques

Les techniques doivent se faire en déplacement ou à partir de situations d'étude.

Un tirage au sort est fait par le jury pour déterminer les techniques.

Sur chaque fiche tirée au sort, sont notées deux techniques :

2 tachi-waza ou 1 en tachi-waza et 1 en ne-waza avec les photos correspondantes.

- les deux judokas se concertent et chacun doit faire une des deux techniques
- les 2 techniques doivent être réalisées par le couple.
- une seule exécution est possible
- le couple à 2 minutes maximum après le tirage au sort pour s'organiser et démontrer les 2 techniques.

Ensuite le couple B tire au sort une fiche, s'organise et démontre. Ainsi de suite jusqu'à ce que les 3 couples de l'équipe soient passés.

Les combats

Les combats ne sont possibles que si les catégories de poids le permettent (pas plus de 10 % d'écart de poids). Il peut y avoir 1, 2 ou 3 combats.

Les combats sont debout à partir de la ceinture JAUNE/ORANGE et au sol pour les ceintures en-dessous (sauf accord des 2 judokas pour combattre debout)

Durée du combat : 1 min 30

CALCUL DES POINTS

1 point par technique connue et réalisée.

1 point par combat gagné. Le point est attribué par l'arbitre.

En cas d'égalité, une technique est tirée au sort et effectuée par le judoka qui n'a pas fait de technique, sinon par un tirage au sort.

A l'issue de la rencontre, le vainqueur est l'équipe qui a le plus de points.

Evaluation des techniques

De 0 à 5 points en prenant en compte :

- Tachi-waza : l'équilibre, la vitesse, la fluidité et posture de uke, le contrôle, la projection sur le dos.
- Ne-waza : le contrôle dans la liaison à partir de la situation d'étude, le contrôle final, la fluidité et la posture de uke.

JUDO

- Si la technique se fait sans déplacement ou sans situation d'étude, la note maximale ne peut pas être supérieure à 3.
- Un malus d'un point peut être attribué sur la note du couple si les saluts ne sont pas faits ou mal faits.
- Si les deux équipes ont le même nombre de point, l'arbitre annonce IKIWAKE.

Arbitrage

Par les enseignants de judo et membres de la CTN

PROGRAMME TECHNIQUE

TACHI WAZA	NE WAZA
O-GOSHI	HON-GESA-GATAME
O-SOTO-GARI	YOKO-SHIHO-GATAME
KO-UCHI-GARI	KUZURE-GESA-GATAME
IPPON-SEOI-NAGE	KAMI-SHIHO-GATAME
TAI-OTOSHI	TATE-SHIHO-GATAME
O-UCHI-GARI	
MOROTE-SEOI-NAGE	
HIZA-GURUMA	
ERI-SEOI-NAGE	